

LE CONSEIL DES MINISTRES

LA REVISION DU PRIX DE VENTE DES FONDS DE COMMERCE

LE TRICENTENAIRE DE L'ACADEMIE DE RHEINSDORF

LES OBSEQUES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE RHEINSDORF

LE PROCES DES ASSASSINS DE M^{lle} HEREL

LES INCIDENTS DU CONSULAT DE POLOGNE A LILLE

LA RIXE DE SALLAUMINES aux Assises du P.-de-C.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Conseil a été préoccupé de l'application stricte du décret du 19 avril 1934. A cet effet, le président du Conseil et les ministres de l'Intérieur et des Travaux publics ont rappelé aux préfets la nécessité, au moment où les circonstances commandent une action énergique pour la sauvegarde du trafic d'appliquer rigoureusement l'interdiction de créer de nouveaux services de transports publics...

Un contre-projet de M. Calmel a été pris en considération par 211 voix contre 86

Le Sénat a repris hier après-midi la discussion de la proposition de loi, retour de la Chambre, ayant pour objet le réajustement du prix de vente des fonds de commerce. M. Calmel a déposé un contre-projet de loi instituant le régime d'importation des schistes bitumineux.

La coordination du rail et de la route

Le Conseil des ministres a décidé que des indications seraient données au président du Conseil, les ministres de l'Intérieur et des Travaux publics au président du Comité de coordination et aux préfets en vue de leur intervention auprès des comités départementaux pour que les dossiers des ententes ou des négociations entre transporteurs routiers et réseaux de chemins de fer soient adressés au ministre des Travaux publics avant le 15 juillet.

Un premier train d'économies

Le ministre des Travaux publics a exposé diverses mesures générales d'économies, étudiées par ses services et les réseaux, notamment des simplifications dans les tarifs voyageurs et marchandises, ainsi que des simplifications dans l'exploitation technique.

La libération de la classe

Le Gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi de réorganisation des ministères, a déclaré la libération de la classe de 1934.

LE PREMIER VOYAGE DE « NORMANDIE »

M. William Bertrand, ministre de la Marine marchande, a rendu compte au Conseil des ministres du premier voyage à New-York du paquebot « Normandie ».

LA DEFENSE DU FRANC

Le Conseil a pris le président de la République de transmettre à Mme Lebrun l'hommage de gratitude.

LES ETATS-UNIS ONT AIDE LA BANQUE DE FRANCE

Washington, 18. — M. Morgenthau, secrétaire au Trésor, a annoncé officiellement que la trésorerie américaine a prêté son concours à la Banque de France pour défendre le franc, au cours des attaques dont ce dernier vient d'être l'objet.

En Ethiopie on croit à une guerre prochaine avec l'Italie

L'armée abyssine serait forte de 500.000 hommes et on ne désespère pas de vaincre. Londres, 18. — Selon des informations qui lui parviennent d'Abyssinie, d'une source digne de foi et indépendante, le rédacteur diplomatique du « Daily Telegraph » dit en mesure d'assurer que le sentiment de soulagement qui avait prévalu en Abyssinie, après les premières décisions prises à Genève, voici trois semaines, a fait place, à l'heure actuelle, à une vague de pessimisme très marquée.

Les journaux américains sont favorables à une stabilisation monétaire

Dans un commentaire consacré au concours que la trésorerie américaine a apporté à la défense du franc, le « New York Times » exprime sa satisfaction de ce geste qu'il considère comme une leçon indiquant clairement la nécessité d'une conférence monétaire internationale et de travaux d'approche pour y parvenir.

Elles ont eu lieu hier en présence du Chancelier Hitler

Wittenberg, 18. — Les obsèques nationales des victimes de la catastrophe de Rheinsdorf ont eu lieu aujourd'hui, en présence du chancelier Hitler, des généraux Goering et von Blomberg, du ministre de l'Intérieur, M. Brüning, du docteur Lapp, chef du Front du Travail, etc.

La fin tragique d'une femme à Rouvroy

Le mari ne voulait tout d'abord rien dire, mais quand le docteur Brassart assura que la femme avait dû être frappée violemment, Lançon, qui venait plus tôt de constater que la mort avait été provoquée par un coup de poignard, a déclaré qu'il avait vu la femme se précipiter dans l'escalier, et qu'elle s'était précipitée dans l'escalier, et qu'elle s'était précipitée dans l'escalier.

La Chambre a ratifié les nominations de membres des grandes commissions

La Chambre a tenu hier matin une séance de pure forme, c'est-à-dire sans discours ni débat, pour entériner les décisions des groupes.

Le drame conjugal de Tourcoing

D'autre part, un peu partout, et à Lusine Pollet, où il travaille on nous a dit que M. Verborg est un homme calme et paisible.

Une importante réunion du groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste de la Chambre, s'est réuni hier matin, un débat passionné au sujet de récents rassemblements de ligues, Croix de Feu, Volontaires nationaux, etc.

Le problème des frontaliers franco-belges

La Commission chargée d'examiner le problème des frontaliers a examiné les doléances des communes situées en dehors de la zone de 10 kilomètres fixée par la récente convention franco-belge.

Le groupe socialiste en faveur de la R. P.

Au groupe socialiste de la Chambre, M. Graziari a été chargé de recueillir cinquante signatures pour faire venir devant la Chambre le débat relatif à la représentation proportionnelle.

Le problème des frontaliers franco-belges

La Commission chargée d'examiner le problème des frontaliers a examiné les doléances des communes situées en dehors de la zone de 10 kilomètres fixée par la récente convention franco-belge.

Le groupe socialiste en faveur de la R. P.

Au groupe socialiste de la Chambre, M. Graziari a été chargé de recueillir cinquante signatures pour faire venir devant la Chambre le débat relatif à la représentation proportionnelle.

Le problème des frontaliers franco-belges

La Commission chargée d'examiner le problème des frontaliers a examiné les doléances des communes situées en dehors de la zone de 10 kilomètres fixée par la récente convention franco-belge.

Le groupe socialiste en faveur de la R. P.

Au groupe socialiste de la Chambre, M. Graziari a été chargé de recueillir cinquante signatures pour faire venir devant la Chambre le débat relatif à la représentation proportionnelle.

Le problème des frontaliers franco-belges

La Commission chargée d'examiner le problème des frontaliers a examiné les doléances des communes situées en dehors de la zone de 10 kilomètres fixée par la récente convention franco-belge.

Le groupe socialiste en faveur de la R. P.

Au groupe socialiste de la Chambre, M. Graziari a été chargé de recueillir cinquante signatures pour faire venir devant la Chambre le débat relatif à la représentation proportionnelle.

Le problème des frontaliers franco-belges

La Commission chargée d'examiner le problème des frontaliers a examiné les doléances des communes situées en dehors de la zone de 10 kilomètres fixée par la récente convention franco-belge.

Le groupe socialiste en faveur de la R. P.

Au groupe socialiste de la Chambre, M. Graziari a été chargé de recueillir cinquante signatures pour faire venir devant la Chambre le débat relatif à la représentation proportionnelle.

Le problème des frontaliers franco-belges

La Commission chargée d'examiner le problème des frontaliers a examiné les doléances des communes situées en dehors de la zone de 10 kilomètres fixée par la récente convention franco-belge.

Le groupe socialiste en faveur de la R. P.

Au groupe socialiste de la Chambre, M. Graziari a été chargé de recueillir cinquante signatures pour faire venir devant la Chambre le débat relatif à la représentation proportionnelle.

Le problème des frontaliers franco-belges

La Commission chargée d'examiner le problème des frontaliers a examiné les doléances des communes situées en dehors de la zone de 10 kilomètres fixée par la récente convention franco-belge.

Une situation difficile et équivoque

Il convient de signaler à propos de ces incidents le fait que la situation des étrangers polonais, tchécoslovaques, hongrois et autres devient de plus en plus difficile et équivoque.

Une situation difficile et équivoque

Il convient de signaler à propos de ces incidents le fait que la situation des étrangers polonais, tchécoslovaques, hongrois et autres devient de plus en plus difficile et équivoque.

Un communiqué des organisations communistes et unitaires

Les organisations communistes et unitaires communiquent à la presse au sujet des incidents d'ici, la note suivante :

Un communiqué des organisations communistes et unitaires

Les organisations communistes et unitaires communiquent à la presse au sujet des incidents d'ici, la note suivante :

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.

Le verdict

La reprise, la parole est au ministère public. M. PETIT, juge suppléant, se défend de vouloir prononcer un réquisitoire implacable.



A GAUCHE : Le Commissaire de police de Sallaumines, M. FARAUDET, qui recueillit les dernières déclarations de la victime à l'hôpital de Lens.

A DROITE : Mme MENEGUZZE, cabaretière à Sallaumines, qui donna à manger aux deux Polonais quelques instants avant le drame.

On en arrive à la rixe tragique causée par l'ivresse des deux antagonistes. L'accusé a porté un coup de couteau à Adameczyk parce que frappé à coups de poing, il se voyait en état d'infériorité physique.

Elle est ensuite saurée. On connaît la suite. L'interrogatoire est terminé. Il a duré une demi-heure.

Audition des témoins

M. le docteur LECAT, médecin-légiste est le premier témoin entendu. Il a examiné les blessés à l'hôpital de Lens quelques jours avant, à sa mort et a pratiqué sur la suite l'autopsie du corps.

Audition des témoins

M. le docteur LECAT, médecin-légiste est le premier témoin entendu. Il a examiné les blessés à l'hôpital de Lens quelques jours avant, à sa mort et a pratiqué sur la suite l'autopsie du corps.

Audition des témoins

M. le docteur LECAT, médecin-légiste est le premier témoin entendu. Il a examiné les blessés à l'hôpital de Lens quelques jours avant, à sa mort et a pratiqué sur la suite l'autopsie du corps.

Audition des témoins

M. le docteur LECAT, médecin-légiste est le premier témoin entendu. Il a examiné les blessés à l'hôpital de Lens quelques jours avant, à sa mort et a pratiqué sur la suite l'autopsie du corps.

Audition des témoins

M. le docteur LECAT, médecin-légiste est le premier témoin entendu. Il a examiné les blessés à l'hôpital de Lens quelques jours avant, à sa mort et a pratiqué sur la suite l'autopsie du corps.

Audition des témoins

M. le docteur LECAT, médecin-légiste est le premier témoin entendu. Il a examiné les blessés à l'hôpital de Lens quelques jours avant, à sa mort et a pratiqué sur la suite l'autopsie du corps.

Audition des témoins

M. le docteur LECAT, médecin-légiste est le premier témoin entendu. Il a examiné les blessés à l'hôpital de Lens quelques jours avant, à sa mort et a pratiqué sur la suite l'autopsie du corps.

AIMEZ-VOUS LIRE ? Lisez donc LE REVEIL ILLUSTRE Le vrai Magazine des Familles LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE 0 fr. 35 qui paraît aujourd'hui IL PUBLIE CETTE SEMAINE de nombreux articles variés et de fantaisie ainsi que de nombreuses photos d'actualité. Sa Page du TRICOT « AMAZONE » Ses Pages du CINÉMA Ses magnifiques Romans Son Courrier des Lectrices etc., etc... LE NUMÉRO DE 16 PAGES 0 fr. 35 Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

AVIS AUX DÉBITANTS DE BOISSONS La Fédération du Commerce en Détail des boissons du Nord et du Pas-de-Calais... M. Verborg, après avoir été examiné par le docteur Desurmont, fut transporté à la clinique du docteur Lepiat, à Watrillon, où son état a été jugé peu grave, quoique balle qu'il a reçue s'étant enfoncée dans le crâne.